



Point à l'ordre du jour :	Rapport de la registraire et chef de la direction
Justification de l'intérêt public :	Le présent rapport garantit au public que l'Ordre fonctionne efficacement et aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance. Il favorise la transparence et la reddition de comptes en donnant des détails sur les activités entreprises au cours du deuxième trimestre (avril à juin 2024), en s'alignant sur les priorités stratégiques et en appuyant une gouvernance efficace.
Présenté par :	Linda Lacroix, registraire et chef de la direction

Introduction

J'ai le plaisir de vous présenter mon troisième rapport pour l'année 2024, lequel met en valeur le travail que nous avons entrepris au cours du deuxième trimestre.

Progrès des activités stratégiques

En mai et en juin, l'équipe de haute direction, les chefs d'unité et les chefs de certaines équipes ont participé à une série de trois ateliers en vue de définir l'impact et les résultats souhaités de chaque objectif stratégique et de commencer à cerner des indicateurs clés de performance (ICP). Les ICP ont pour objectif de nous permettre de rendre compte au conseil des progrès accomplis quant à la réalisation des objectifs du plan stratégique 2024-2028. Nous avons formé des groupes et assigné à chacun un des objectifs. Le travail consistait à déterminer les résultats et leur impact au fur et à mesure de leur atteinte. Les membres de la direction ont également examiné des mesures potentielles, en tenant compte de la hiérarchie, de la validité et de la fiabilité des ICP, c.-à.-d. ceux qui sont mesurés par rapport à ceux qui sont observés ou perçus.

Nos efforts pour élaborer des ICP pertinents se sont avérés à la fois utiles et encourageants. Nous collectons déjà des données qui appuieront certains ICP, et notre personnel s'efforcera de présenter ces informations de manière efficace et significative. Toutefois, d'autres ICP requièrent un affinement supplémentaire et le développement de nouvelles méthodes pour garantir la validité, la fiabilité et la durabilité des données collectées. En comblant ces lacunes, nous serons mieux à même de faire état efficacement des progrès accomplis quant à la réalisation des objectifs du plan stratégique et de continuer à rendre des comptes au conseil.

Dans mes prochains rapports, j'introduirai progressivement nos ICP afin que vous puissiez mieux suivre nos progrès et mesurer nos succès.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de l'Ordre à l'appui de l'avancement du plan stratégique qui ont eu lieu pendant le deuxième trimestre et qui s'articulent autour de nos objectifs.



1. Mettre en œuvre des processus responsables et souples pour accorder aux pédagogues l'autorisation d'enseigner dans les salles de classe de l'Ontario.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'efficacité du personnel et de la technologie en ce qui concerne la certification des enseignants;
- les processus de certification et d'agrément qui ciblent les besoins en matière d'enseignants de langues autochtones, de langue française et d'éducation technologique.

Voies de certification initiale pour les locutrices et locuteurs de langues autochtones

En mai 2024, nous avons tenu des séances d'engagement avec des partenaires autochtones pour discuter des moyens d'augmenter le nombre d'enseignants qui parlent une langue autochtone dans la province. Trente-deux personnes y ont participé, dont des représentants de groupes et d'associations communautaires autochtones de partout dans la province, ainsi que de Chiefs of Ontario, de facultés d'éducation, du ministère de l'Éducation et d'autres organismes partenaires. Dans le cadre de ces séances, qui ont eu lieu dans les bureaux de l'Ordre, à Toronto, nous avons entendu de précieuses idées sur des voies potentielles de certification pour les locuteurs de langues autochtones, lesquelles doivent être inclusives et représentatives de la diversité des communautés, des histoires et des cultures autochtones. Nous organiserons des réunions de suivi avec les partenaires qui y ont participé à l'automne et en 2025 afin de poursuivre ces discussions.

Lors des futures séances d'engagement, nous aborderons :

- l'établissement éventuel d'un groupe consultatif composé de dirigeants, de représentants et de gardiens du savoir de communautés autochtones ayant diverses expériences, connaissances et perspectives, pour prodiguer des conseils à l'Ordre sur les thèmes de l'éducation communautaire et des façons d'apprendre autochtones, ainsi que sur les questions futures liées à la réglementation de la profession enseignante dans l'intérêt du public; et
- le développement d'une approche holistique et respectueuse pour confirmer la parenté autochtone des personnes candidatant à un poste au sein du conseil ou d'un comité, ou à titre de membre suppléant.

Nouvelle exigence de certification : Test de compétences en mathématiques (TCM)

En réponse à l'introduction d'une nouvelle exigence de certification, soit la réussite du TCM, nous avons préparé des communications exhaustives pour tenir les postulants et nos membres informés des changements apportés aux exigences d'inscription.

Entre autres, nous avons mis à jour des pages de notre site web et affiché des nouvelles sur la page d'accueil, compilé et publié une liste de questions fréquentes, et envoyé des courriels aux postulants et aux membres, ainsi que des notes de service aux principaux intervenants, y compris les conseils scolaires, les facultés d'éducation, les doyennes et doyens, et le Bureau du commissaire à l'équité. En outre, nous sommes en train d'élaborer



une fiche d'information pour les étudiantes et étudiants en enseignement, qui sera utilisée lors des présentations aux facultés.

Pour obtenir de plus amples informations sur le contenu et l'évaluation du TCM, ainsi que sur la manière de s'y inscrire, veuillez consulter le site web de l'[Office de la qualité et de la responsabilité en éducation \(OQRE\)](#).

Amélioration du processus de certification

Nous avons mis en place une formation croisée pour aider le personnel à réaliser les examens de dossiers en respectant les nouveaux délais imposés par la loi. La nouvelle procédure d'examen permet au personnel de cerner les lacunes dans la documentation plus tôt dans le processus et raccourcit le délai d'achèvement de la demande.

Le personnel continue son travail pour rationaliser la fiche d'évaluation des titres de compétences afin de trouver des possibilités de gains d'efficacité dans le processus. Par la suite, il commencera à intégrer ces changements à notre tableau public.

Nous avons également entrepris des efforts supplémentaires visant à réduire les obstacles pour les enseignants formés à l'étranger, tout en préservant les normes de la profession, y compris la réduction de la durée minimale du stage pour obtenir un certificat de qualification et d'inscription assorti de conditions de 20 à 10 jours. Cependant, pour faire convertir ce dernier en certificat de qualification et d'inscription général, il faut toujours effectuer le nombre de jours de stage restants pour satisfaire à l'exigence de 80 jours. En plus de nous permettre de certifier un plus grand nombre d'enseignants formés à l'étranger, la réduction du nombre de jours de stage requis pour l'obtention d'un certificat assorti de conditions (10 jours) a aligné cette exigence sur celle pour obtenir un certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties).

Amélioration du portail de demande d'inscription

Le portail de demande d'inscription a été mis à jour pour fournir des informations détaillées sur les exigences spécifiques de chaque document requis pour compléter une demande, et ce, afin de réduire le nombre de documents incomplets soumis à l'évaluation. Par ailleurs, nous avons introduit une nouvelle option permettant aux postulants de demander une vérification du casier judiciaire en ligne directement en remplissant leur demande. En ce moment, nous mettons à l'essai la fonctionnalité et les caractéristiques de la vérification en ligne dans le cadre d'un pré-lancement. Grâce à cette option, les postulants disposent d'un moyen pratique et efficace pour satisfaire à l'exigence de vérification du casier judiciaire sans devoir faire une demande auprès de leur service de police local. Le personnel continue également de travailler à la mise en place d'un nouveau système de demande en ligne qui améliorera l'expérience des postulants et du personnel.

Passage à une solution de centre de contact omnicanal

Nous avons acquis une nouvelle solution de centre de contact omnicanal qui sera lancée au prochain trimestre. Au cours des dix dernières années, il y a eu beaucoup de progrès en ce qui concerne les capacités libre-service et les fonctionnalités des applications de centres



de contact. Au fur et à mesure qu'il utilise le système modernisé, le personnel apprend ce dont il a besoin pour en optimiser l'efficacité. Le nouveau centre de contact omnicanal offrira aux membres et aux postulants une plus grande flexibilité en matière d'options libre-service, augmentera l'efficacité des agents du Service à la clientèle, introduira des enquêtes de satisfaction auprès des usagers et améliorera l'expérience globale de ces derniers.

Examen de ce qui constitue des résultats acceptables aux tests de compétence linguistique

Selon nos exigences d'inscription, tous les postulants doivent maîtriser le français ou l'anglais. Comme [preuve de compétence linguistique](#) dans l'une de ces langues, ils peuvent nous fournir leur résultat de réussite à un test de compétence linguistique. Afin de maintenir notre engagement en faveur de l'amélioration continue, nous réexaminons ce qui constitue un résultat acceptable aux tests de compétence linguistique («résultats minimums») pour nous assurer qu'il est toujours approprié ou pour déterminer si des ajustements s'imposent. Dans le cadre de cet examen, nous comparerons également nos résultats minimums pour chacun des fournisseurs de tests approuvés afin de veiller à ce qu'ils soient tous équivalents. Nous avons émis, en août 2024, une demande de propositions sollicitant des propositions de la part de parties intéressées à passer en revue les exigences en matière de compétence linguistique et à déterminer si elles sont appropriées dans le contexte des salles de classe de l'Ontario (français et anglais).

2. Communiquer les normes de la profession enseignante aux enseignants et les responsabiliser à cet égard.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'engagement de nos membres pour la capacité de la profession à répondre aux besoins en matière d'éducation en Ontario;
- la mise à jour des recommandations professionnelles pour appuyer le professionnalisme.

Révision des normes de la profession enseignante

Au cours du deuxième trimestre de 2024, nous avons continué à mener des recherches et des consultations en vue de la révision prochaine des normes professionnelles. Les normes d'exercice (engagement envers les élèves et leur apprentissage, connaissances professionnelles, pratique professionnelle, leadership dans les communautés d'apprentissage et perfectionnement professionnel continu) et de déontologie (empathie, confiance, intégrité et respect) de la profession ont été approuvées par le conseil en 2000 et ont été révisées pour la dernière fois en 2006. Au deuxième trimestre, le personnel a conclu une analyse pluriannuelle auprès d'autres organismes canadiens de réglementation de l'enseignement. En juin, nous avons tenu des groupes de discussion internes avec des membres du personnel représentant toutes les divisions de l'Ordre. La synthèse des conclusions tirées de l'ensemble des recherches et consultations menées à ce jour laisse entrevoir qu'il faudrait :



- réduire le nombre de normes;
- simplifier le langage pour rendre les normes plus faciles à mémoriser et plus accessibles;
- communiquer clairement la responsabilité professionnelle et mettre l'accent sur l'obligation de rendre des comptes;
- définir l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité comme principes fondamentaux de la profession enseignante.

Ces conclusions initiales appuieront la planification et l'analyse des consultations externes qui seront menées à l'automne 2024.

Nouvelles recommandations professionnelles

À sa réunion du 21 mars 2023, le conseil a approuvé l'élaboration d'une nouvelle recommandation professionnelle portant sur la lutte contre la haine et la discrimination. Nos [recommandations professionnelles](#) sont conçues pour fournir des conseils pratiques aux enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario. Elles comprennent des résumés en langage clair des politiques et des lois qui régissent la pratique des enseignants de l'Ontario. Depuis 2008, nous avons publié 11 recommandations professionnelles traitant de sujets tels que le racisme contre les personnes noires, les limites professionnelles, le soutien à la santé mentale des élèves et le devoir des enseignants de signaler les cas présumés de négligence ou de maltraitance d'enfants.

La nouvelle recommandation professionnelle fait suite à l'augmentation significative des actes de haine et de discrimination signalés depuis 2020. Elle a pour objectif d'aider nos membres à :

- reconnaître et aborder collectivement les incidents de discrimination et de haine dans les milieux d'apprentissage;
- comprendre leurs obligations professionnelles, éthiques et juridiques en ce qui concerne la création d'un milieu d'apprentissage sûr;
- comprendre l'étendue de leurs responsabilités professionnelles et légales en tant que membres de la profession, à l'intérieur et à l'extérieur du milieu d'apprentissage, en personne et en ligne.

Toutes les recommandations professionnelles sont élaborées en tenant compte d'un apport considérable de nos membres, de nos partenaires en éducation et communautaires, ainsi que d'experts en la matière. Pour mettre au point la nouvelle recommandation, nous avons :

- effectué des recherches concernant les plaintes et affaires disciplinaires portées contre nos membres, les comptes rendus des médias traitant de la haine et de l'intolérance dans les écoles de l'Ontario, ainsi que des ressources pertinentes développées pour les contextes de la maternelle à la 12^e année;
- tenu une série de groupes de discussion avec des parents, des élèves, des enseignants, des leaders d'écoles et du système, des universitaires et des experts en la matière qui représentaient la diversité des Ontariens conformément aux motifs



protégés du *Code des droits de la personne* de l'Ontario, dont la diversité sur le plan culturel, linguistique et géographique;

- mené des consultations approfondies auprès d'une experte en matière d'équité, de diversité et d'inclusion;
- sollicité l'avis critique d'un large éventail de partenaires en éducation.

La version finale de la recommandation sera présentée au comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation à sa réunion du 7 novembre 2024 pour examen et approbation. Elle sera ensuite présentée au conseil à sa réunion du 12 décembre 2024. La publication de la recommandation définitive est prévue pour le début de 2025.

Projet d'apprentissage réciproque

Au deuxième trimestre, notre personnel a poursuivi un parcours d'apprentissage réciproque pour : 1) renseigner un plus grand nombre de membres sur les normes professionnelles; et 2) renforcer notre capacité à surmonter les obstacles à la réconciliation. En mai, une équipe formée de quelques membres du personnel s'est rendue dans une communauté nordique éloignée pour transmettre des informations sur l'Ordre et participer brièvement à la vie de l'école, de ses enseignants et de la communauté environnante. Les membres de la communauté étaient intéressés à en savoir plus sur le rôle de l'Ordre, car ils ne connaissaient que peu ou pas du tout l'Ordre et son mandat. Le personnel de l'école et les partenaires en éducation ont tous exprimé leur intérêt pour la poursuite et le renforcement de leurs relations avec nous.

L'expérience de l'équipe éclairera le travail de plusieurs divisions et nous permettra de continuer à développer notre prise de connaissance afin que nous puissions favoriser des pratiques, des politiques et des processus exempts d'obstacles à la vérité et à la réconciliation.

Présentations à l'externe

Le personnel a présenté et organisé plusieurs exposés à l'intention de divers publics, y compris les étudiants en enseignement des facultés d'éducation de l'Ontario et les enseignantes et enseignants agréés travaillant dans les écoles, afin de les informer sur le processus de demande d'inscription à l'Ordre, les normes d'exercice et de déontologie de la profession, ainsi que sur d'autres ressources, dont nos recommandations professionnelles. Nous faisons des présentations pendant toute l'année afin d'appuyer la sensibilisation et la responsabilité de façon continue.



3. Réagir de manière efficace et proportionnée aux allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, qu'elles soient confirmées ou non.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'analyse améliorée des données visant à évaluer les risques;
- les modifications législatives et règlementaires continues qui favorisent l'efficacité et concernent l'intérêt public;
- les processus internes qui permettent de gagner en efficacité et d'améliorer l'équité des procédures.

Enquêtes

Nous continuons à recevoir un nombre record de préoccupations. Elles sont triées et traitées en donnant la priorité aux dossiers qui présentent un risque pour la sécurité du public ou des élèves et en cherchant à résoudre les plaintes moins critiques aussi efficacement que possible, ce qui implique notamment la résolution rapide au moyen de mécanismes rationalisés définis dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. En outre, nous veillons à ce que les niveaux de dotation en personnel répondent aux besoins actuels et anticipés.

Formation à l'intention des membres des comités de discipline et d'aptitude professionnelle, ainsi que de leurs membres suppléants

En avril 2024, nous avons tenu une séance de formation pour les membres et membres suppléants des comités de discipline et d'aptitude professionnelle. Développée et dirigée par un avocat indépendant, la séance a abordé plusieurs questions de fond et de procédure qui surviennent dans le cadre d'audiences disciplinaires et d'aptitude professionnelle. Il s'agissait de la première de deux séances de formation prévues cette année, ainsi que de la première étape d'un programme de formation de deux ans. L'objectif est d'assurer que les sous-comités de discipline et d'aptitude professionnelle disposent des connaissances nécessaires pour tenir des audiences de manière équitable et efficace, et de les autonomiser à prendre des décisions judicieuses et proportionnées concernant les allégations de faute professionnelle, d'incompétence et d'incapacité.

4. Tenir un rôle clair et indépendant au sein du système d'éducation.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- le mandat de l'Ordre en tant que cadre pour les interactions avec les groupes d'intéressés;
- la présence de l'Ordre en tant qu'organisme de réglementation de l'enseignement en Ontario.



Sondage *Regard sur l'enseignement*

Le sondage *Regard sur l'enseignement*, l'un de nos projets d'envergure, est le seul sondage distribué à tous les membres en règle de la profession enseignante de l'Ontario. Il s'aligne sur notre objectif stratégique *Tenir un rôle clair et indépendant au sein du système d'éducation*, lequel est appuyé par le catalyseur *La collecte, l'analyse et le partage responsable de données afin d'améliorer la prise de décisions*. Nous avons distribué le sondage en septembre 2024.

Son objectif est de nous permettre de mieux comprendre nos membres. Les informations recueillies seront utiles pour de nombreux décideurs du système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario et les aideront à :

- atténuer la pénurie de personnel enseignant dans les conseils scolaires de langue française et de langue anglaise de l'Ontario;
- favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la profession;
- comprendre les obstacles à l'avancement professionnel en enseignement;
- continuer à suivre les expériences des membres qui accèdent à la profession.

Au cours des derniers mois, le groupe de travail affecté à ce projet a poursuivi son approche inclusive à deux volets visant à obtenir un taux de réponse de 25 % au sondage.

Volet 1 : Élaboration du sondage

Pendant le deuxième trimestre, nous avons mené des consultations thématiques auprès de divers groupes d'intéressés, dont les fédérations et les employeurs.

Les participants à ces séances ont fait part de ce qu'ils considèrent comme étant des lacunes en matière de données dans le système d'éducation. Lorsque ces perspectives correspondaient aux objectifs de recherche que nous nous étions fixés et/ou à notre mandat, nous les avons incorporées à l'ébauche du questionnaire, avec nos propres questions.

Au troisième trimestre, l'ébauche a fait l'objet d'une révision par plusieurs groupes de discussion. Ces groupes étaient composés de membres ayant des antécédents ou des identités similaires, ce qui a permis de créer un espace sûr où ils se sentaient à l'aise de fournir une rétroaction franche sur les questions de l'ébauche. Notre objectif était de recueillir les opinions des participants sur le contenu du sondage, l'enchaînement des questions et l'expérience en ligne.

Volet 2 : Stratégie pour augmenter le taux de réponse

Au cours du deuxième trimestre, la communication avec les membres concernant le sondage s'est faite au moyen de mises à jour mensuelles publiées dans notre infolettre, *Des nouvelles de l'Ordre*. Au troisième trimestre, nous avons envoyé des courriels directement à nos membres. Ainsi, nous avons veillé à la transparence du processus d'élaboration du sondage et informé nos participants quant à la primordialité de leur participation pour réussir à collecter des données susceptibles d'éclairer les décisions.



Nous nous sommes engagés à mettre au point une enquête qui respecte les méthodes modernes et à gérer de manière responsable les données recueillies en assurant le respect des principes de la recherche éthique, ce qui comprend en l'occurrence l'anonymisation des données des répondants avant que celles-ci ne soient partagées avec l'Ordre.

Tout le travail accompli jusqu'ici, avec l'aide de nos partenaires de confiance, tient compte de cet engagement. Voici nos partenaires du sondage :

- Amorell & Co. Inc.
- D&D Inclusion Consulting
- Forum Research Inc.
- TCI Management Consultants

Panorama de l'Ordre

Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'amélioration continue, nous apportons des modifications à notre contenu en ligne afin d'améliorer sa conformité à la *Loi sur l'accessibilité*. Nous prévoyons de lancer un nouveau site web à l'été 2025 et le personnel travaille à la mise à jour du site actuel pour le rendre plus convivial et plus conforme aux dispositions de la loi susmentionnée, entre autres en y ajoutant un outil de surcouches d'accessibilité pour améliorer l'expérience des utilisateurs. Grâce à sa nouvelle conception, le site web modernisé offrira à tous les visiteurs une meilleure accessibilité et expérience utilisateur, et s'alignera sur les pratiques exemplaires en matière de conception et de développement de sites web.

À l'appui de ce projet, le personnel œuvre à évaluer le contenu en ligne et à remédier aux lacunes. Le site web héberge actuellement environ 30 000 éléments de contenu dans différents formats, y compris HTML, images, vidéos et PDF. Une grande partie de ce contenu (p. ex., les sommaires de décisions) a été créée avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'accessibilité* et sera donc mise à jour pour se conformer aux normes de cette loi.

Ainsi, au cours du deuxième trimestre, nous avons mis à jour 536 décisions de l'Unité des enquêtes et de la conduite professionnelle (soit la remédiation d'environ 8 415 pages), 92 fichiers PDF de qualifications additionnelles et quatre vidéos YouTube.

Le personnel continuera à travailler avec toutes les unités internes pour évaluer la conformité du contenu du site web et pour procéder à la remédiation ou la suppression de tout contenu qui n'adhère pas aux dispositions applicables.



Lancement de la ligne directrice du cours menant à la QA *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme*

En juin 2024, nous avons publié sur notre site web la ligne directrice du cours menant à la QA *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme*. Inscrite dans le Règlement de l'Ontario 176/10 : Qualifications requises pour enseigner en juillet 2023, ce cours menant à une QA aidera les enseignants à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre aux attentes d'apprentissage obligatoires de l'éducation à l'Holocauste dans les programmes-cadres de 6^e et de 10^e année. Un groupe multiconfessionnel de leaders du système, d'experts en la matière et de membres de la profession représentatifs de la diversité géographique et culturelle de l'Ontario a contribué à l'élaboration de la ligne directrice du cours.

Les fournisseurs de cours menant à une QA peuvent maintenant l'utiliser pour développer leur cours menant à la QA *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme*. L'Ordre a la responsabilité d'élaborer les lignes directrices de cours menant à une QA et d'agréeer les cours. Les fournisseurs de cours menant à une QA déterminent quels cours ils souhaitent proposer et peuvent offrir un cours aux membres dès que celui-ci obtient l'agrément.

Programme de bourses

Notre programme de bourses d'études accorde une bourse à quatre étudiants en enseignement exceptionnels qui sont actuellement inscrits à un programme de formation à l'enseignement en Ontario. Un comité de sélection choisit quatre étudiants qui font preuve de passion et de dévouement pour les idéaux les plus élevés de l'enseignement pour recevoir chacun une bourse de 1 500 \$.

La date limite pour présenter une demande de bourse était le 28 juin, ce qui a permis de procéder à l'examen des demandes pendant l'été. La cérémonie de remise des prix aura lieu en même temps que notre réception de réseautage à l'intention des partenaires en éducation, soit le 1^{er} octobre 2024.

Le programme de bourses est une initiative de longue date visant à reconnaître les futurs leader(e)s en enseignement, ce qui va de pair avec le travail que nous réalisons au sein de la profession.

CONCLUSION

Bref, le travail présenté dans le présent rapport jette les bases pour la concrétisation de nos objectifs stratégiques au cours de l'année 2024 et au-delà. J'espère que ces informations continueront à vous aider à exercer votre rôle de gouvernance et à remplir vos fonctions en matière de stratégie et de surveillance.

Linda Lacroix, EAO/OCT
Registraire et chef de la direction

Pièces jointes

- Annexe A – Statistiques trimestrielles

Annexe A – Statistiques du deuxième trimestre

Services aux membres

Au deuxième trimestre de 2024, le Service à la clientèle a assisté 15 254 personnes à l'aide de divers moyens de communication. Voici la répartition par moyen de communication :

Appels téléphoniques – 15 641
 Courriels – 6 180
 Fonction de rappel – 683
 Appels sortants priorités – 745 (T2)
 Comptoir d'accueil – 94
 Médias sociaux – 60
 Séances de sensibilisation – 53

Voici le nombre de certificats délivrés aux nouveaux membres au cours du deuxième trimestre de 2024.

TOTAL PAR TYPE DE CERTIFICAT		
Type de certificat	Langue d'enseignement	1 ^{er} avril au 30 juin 2024
Certificat de qualification et d'inscription	Anglais	732
	Français	94
Certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties)	Anglais	42
	Français	31
Certificat de qualification et d'inscription transitoire	Anglais	823
	Français	40
TOTAL		1 762

DÉLAI MOYEN DE CERTIFICATION PAR TYPE DE POSTULANT			
Type de postulant	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024
Ontario	0 jour	0 jour	0 jour
Mobilité de la main-d'œuvre	9 jours	9 jours	10 jours
Étranger	72 jours	51 jours	66 jours

Le délai moyen de certification représente le nombre de jours civils entre la date de réception de tous les documents exigés par l'Ordre à la satisfaction de la registraire et la date à laquelle la décision de certification a été rendue. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de la mobilité de la main-d'œuvre est resté stable et n'a pas dépassé le délai de 30 jours ouvrables prévu par la

Loi sur l'accès équitable aux professions réglementée. Au cours de cette même période, le délai moyen de certification des enseignants formés à l'étranger a continué à diminuer. La plupart des dossiers d'enseignants formés à l'étranger reçus avant le début de cette année ont été traités dans un délai de «120 jours ou tous les efforts possibles». Toutefois, certaines demandes reçues après le 2 janvier 2024 ont été évaluées dans un délai de 60 jours ouvrables, comme le prévoit le Règlement de l'Ontario 271/09 : Pratiques d'inscription équitables.

Statistiques sur les membres

Statut	30 juin 2024	30 juin 2023
Certificats annulés	265	265
Annulations – Démissions	3 123	3 176
Certificats expirés	21 452	21 485
Membres en règle	224 083	224 052
Certificats révoqués	497	483
Certificats suspendus	10	13
Suspensions provisoires	90	90
Membres inactifs	260 237	254 989
Total	509 757	504 553

Normes d'exercice et agrément

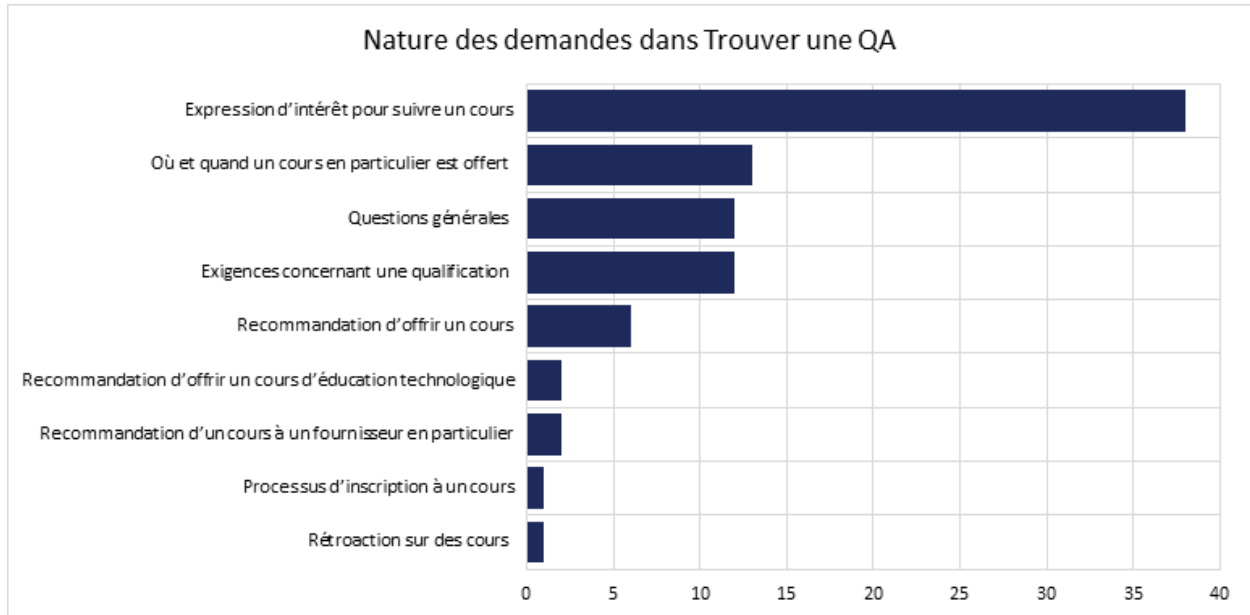
Perfectionnement professionnel

Description	1 ^{er} avril au 30 juin 2024 (T2 2024)
Agrément de cours menant à une qualification additionnelle :	
Cours soumis à l'agrément	74
Cours agréés	107
Examen de modèles de gouvernance	4
Ébauches de lignes directrices publiées sur le site web	34 (FR : 17, AN : 17)
Lignes directrices définitives publiées sur le site web	58 (FR : 29, AN : 29)



Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

1^{er} avril au 30 juin 2024 : Nombre total de demandes reçues : 87 (FR : 17, AN : 70)





Formation à l'enseignement

Agrément initial ou Renouveaulement de l'agrément	Date de la décision
Faculty of Education, Université Wilfrid Laurier Agrément général accordé au : <ul style="list-style-type: none"> Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Junior/Intermediate divisions, including the Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a degree [Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur le French as a Second Language, menant à un grade] 	Le 17 avril 2024
Faculty of Education, Université Western Agrément général accordé au : <ul style="list-style-type: none"> Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior, Junior/Intermediate and Intermediate/Senior divisions, including the Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a degree [Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du French as a Second Language, menant à un grade] 	Le 24 juin 2024

Demande de prolongation de la période d'agrément	Date de la décision
Faculty of Education, Université de Windsor Première demande : Prolongation de la date d'expiration du 31 mai au 30 septembre 2024 pour ses programmes consécutifs, concurrents et consécutifs en plusieurs parties.	Le 6 février 2024
Deuxième demande : Prolongation de la date d'expiration du 30 septembre 2024 au 31 mai 2025 pour ses programmes consécutifs, concurrents et consécutifs en plusieurs parties.	Le 24 juin 2024

Enquêtes et conduite professionnelle

Préoccupations initiales

Description	1 ^{er} avril au 30 juin 2024	1 ^{er} avril au 30 juin 2023
Origine des nouvelles préoccupations		
• Membres du public	132	126
○ Secrétaire d'un conseil scolaire – évaluation du rendement du personnel enseignant (fait partie des plaintes publiques) ⁽¹⁾	1	0
• Membres de l'Ordre	20	22
• Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	179	132
• Ministre de l'Éducation	0	0
Nombre total de nouvelles préoccupations	331	280
• Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales ⁽²⁾	119	105
○ Avis d'employeurs (préoccupations résolues au stade initial)	29	24
• Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes ⁽²⁾	218	167
• Dossiers actifs	171	137
Programme de fonds pour thérapie et consultations		
• Nouvelles demandes	0	1
• Demandes approuvées	0	1
• Demandes refusées	0	0
• Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	0	1

Entre le **1^{er} avril et le 30 juin 2024**, l'Unité des préoccupations initiales a reçu environ 200 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. Les normes de service exigent que, dans la mesure du possible, le personnel réponde aux appels et aux courriels le même jour qu'il les reçoit; cependant, en raison du volume accru de plaintes, le personnel de l'Unité peine à respecter cette norme.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone et par courriel, l'équipe a traité 337 préoccupations officielles et avis d'employeurs entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2024. Voici les délais de traitement des dossiers de préoccupations initiales :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 261

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 28

Dossiers traités en plus de 60 jours – 48

Enquêtes¹

Affaires classées	1 ^{er} avril au 30 juin 2024	1 ^{er} avril au 30 juin 2023
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	14	12
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	1	1
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	10	18
Admonestations par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	7	0
Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	10	6
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	10	7
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	8	4
Rappels en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	7	2
Cours d'apprentissage professionnel prescrits en vertu du sous-alinéa 26 (5) d) (ii)	2	2
Questions non renvoyées et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	35	19
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	11	11
Engagement à démissionner en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	0	0
Engagement d'ordre médical	1	5
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	0
Règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	38	14
Total	154	101

¹Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés. Au deuxième trimestre de 2024, 20 dossiers ont été abandonnés ou retirés.

Politique, gouvernance et tribunaux

Calendrier des audiences

Pour obtenir des renseignements à jour sur les dates des audiences disciplinaires à venir, veuillez consulter le calendrier des audiences sur notre site web : www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc_lang=fr-ca. Les dates des audiences d'aptitude professionnelle ne sont pas affichées sur notre site web, car elles sont présumées être fermées au public.

Décisions du comité de discipline

Voici un résumé des décisions prises lors des 11 audiences disciplinaires conclues au cours du deuxième trimestre de 2024 (soit du 1^{er} avril au 30 juin 2024). Lorsqu'une décision comportait plusieurs sanctions [p. ex. 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous.

Décisions du comité de discipline	1 ^{er} avril au 30 juin 2024 (T2)
Révocation	5
Suspension	4
Réprimande	0
Annulation – démission	2
Conditions ou restrictions	0
Avis d'audience retiré	0
Non coupable	0
Remise en vigueur refusée	0
Remise en vigueur acceptée	0

Décisions du comité d'aptitude professionnelle

En plus des décisions ci-dessus, le comité d'aptitude professionnelle a conclu deux audiences au cours du deuxième trimestre, lesquelles ont chacune abouti à une conclusion d'incapacité et à l'imposition de conditions ou de restrictions.

Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Le nombre de dossiers d'audience ouverts du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle était de 89 à la fin du deuxième trimestre (c.-à-d. au 30 juin 2024). Le comité de discipline note une tendance continue en matière de l'augmentation du nombre d'affaires contestées et de la diminution du nombre d'affaires non contestées.



Comité d'appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la loi qui est objectif, juste et transparent. Il statue sur les demandes de réexamen des dossiers des postulants qui n'ont pas obtenu l'autorisation d'enseigner de l'Ordre ou dont le certificat de qualification et d'inscription a été assorti de conditions ou de restrictions.

Entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2024, des sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis deux fois et ont entendu trois affaires. Le tableau suivant montre les appels reçus et les décisions rendues au cours du deuxième trimestre de 2024 et pour la même période en 2023 :

Comité d'appel des inscriptions	2024 (T2)	2023 (T2)
Demandes d'examen reçues	8	8
Décisions rendues	5	9

Le comité continue de traiter les demandes d'examen le plus équitablement et le plus rapidement possible.

Communications

Médias sociaux

Notre présence globale sur les réseaux sociaux (c.-à-d. X [auparavant Twitter], Facebook, LinkedIn et YouTube) a continué de croître sur toutes les plateformes. Du premier au deuxième trimestre de 2024, le nombre total de nos abonnés a augmenté de 1,7 % (1 071).

D'ailleurs, pendant la même période, le nombre de demandes a augmenté de 2,7 %, passant de 110 à 113.

Infolettres de l'Ordre

Le personnel des Communications élabore, distribue, suit et analyse les indicateurs de succès en ligne concernant nos infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* (envoyée aux membres et aux postulants tous les mois) et *La Norme* (destinée au public et envoyée tous les trimestres). Les taux d'ouverture des deux infolettres atteignent ou dépassent les valeurs de référence du secteur. En moyenne, le taux d'ouverture des courriels dans le secteur de l'éducation est de 23 %.

Des nouvelles de l'Ordre (infolettre mensuelle)

Au deuxième trimestre, les taux d'ouverture se sont établis à 66 % pour la version française et à 64 % pour la version anglaise, ce qui représente une faible augmentation de 1 % et de 5 % respectivement par rapport au quatrième trimestre 2023. Il faut s'attendre à des variations d'un trimestre à l'autre.



Les articles les plus lus au cours du deuxième trimestre sont les suivants :

Anglais

- Avril : «Keeping your Ontario Certified Teacher contact information up to date»
- Mai : «Keeping your contact information up to date»
- Juin : «Do you want to help govern the teaching profession?»

Français

- Avril : «Tenez à jour vos coordonnées dans votre dossier à l'Ordre»
- Mai : «Mise à jour de vos coordonnées»
- Juin : «Souhaitez-vous contribuer à la gouvernance de la profession enseignante?»

La Norme (infolettre trimestrielle)

Au deuxième trimestre de 2024, les taux d'ouverture se sont établis à 47 % pour la version française et à 46 % pour la version anglaise. Cela montre une très légère variation des taux d'ouverture par rapport au numéro de janvier 2024 (T1), lesquels étaient de 53 % en français et de 44 % en anglais. Ces changements mineurs sont négligeables et sont attendus d'un trimestre à l'autre.